

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°5/2018
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2018 à 20H**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 42
 Nombre de conseillers présents en séance : 27 puis 28 à compter du point 6.1.
 Nombre de Votants : 34 puis 35 à compter du point 6.1. dont 7 procuration(s)
 Date de convocation : 18 septembre 2018

L'an deux mille dix huit le vingt cinq septembre à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire.

Étaient présents :

MULLER Roger Maire et maire délégué d'Allenwiller
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 HUFSCHEMITT Franck 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal
 GROSS Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 GUNTNER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 HALTER Thierry 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale (entrée au point 6.1.)
 KOESSLER François Conseiller municipal
 MESSMER Marie Pia Conseillère municipale
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 SCHALL Véronique Conseillère municipale
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal
 THOMAS Olivier Conseiller municipal
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

ZINGARELLI Bruno 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald (procuration à Gérard GROSS)
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 BOEHM Alain Conseiller municipal (procuration à Jean-Louis FRIEDRICH)
 CHARDON Christine Conseillère municipale (procuration à Béatrice LORENTZ)
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal (procuration à Sébastien ANTONI)
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale (procuration à René PAULEN)
 SIMON Etienne Conseiller municipal (procuration à Jean-Jacques SCHNEIDER)
 VONSEEL Christian Conseiller municipal (procuration à Sandra LACROIX)

Absent(s) non excusé(s) :

AUER Maurice Conseiller municipal
 BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale
 GASS Karine Conseillère municipale
 KOESSLER François Conseiller municipal
 LEHE Manuel Conseiller municipal
 MUHL Franck Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Secrétaires de séance :

LACROIX Sandra et KALCK Pascale

Ordre du Jour

- 1) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09/07/2018

- 3) Abri stand tonnelle Singrist - Acceptation Remboursement
- 4) Location logement – 12 rue du Gal Leclerc SINGRIST (rez de chaussée)
- 5) Inventaire communal – Etat de l’actif – Création et intégration de parcelle
- 6) Acquisition Terrains
 - a) Parcelles à Singrist (Lotissement Le Vallon)
 - b) Parcelle à Allenwiller
- 7) Echange de terrains
- 8) Forêt communale – Section Salenthal - Approbation du plan d’aménagement forestier
- 9) Marché d’étude et de maîtrise d’œuvre pour la mise en œuvre d’une réflexion d’ensemble à l’échelle du village de Salenthal (commune déléguée) – Attribution
- 10) Investissements 2018 – Service technique – achat matériel désherbage
- 11) Budget 2018 – Décision Modificative
- 12) Cimetière - Fixation des tarifs – Mise à jour
- 13) Salles - Tarifs des locations – Mise à jour
- 14) Urbanisme – Informations
- 15) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 16) Informations diverses

Le Maire ouvre la séance à 20 Heures, salue les membres présents et donne lecture des absents ayant donné procuration et des absents excusés.

L’assemblée donne un avis favorable pour l’ajout d’un point à l’ordre du jour :

** Acceptation Chèque de participation de l’Association socio Culturelle d’Allenwiller (ASCA) pour la construction de la salle plurifonctionnelle d’Allenwiller*

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-55 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l’article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme LACROIX Sandra, conseillère municipale et Mme KALCK Pascale, attachée territoriale, sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-56 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 09/07/2018

Point 2

Le procès-verbal de la séance du 09/07/2018, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l’assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-57 : Abri stand tonnelle Singrist - Acceptation Remboursement

Point 3

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Après avoir entendu les explications de Mme LORENTZ et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement de la part de M. MULLER Christophe d'un montant de 726,54 € au titre d'une participation au remplacement d'une tonnelle dégradée à Singrist M. le Maire est autorisé à émettre le Titre de recette correspondant (investissement – opération 502001 –Singrist Salle des fêtes et parking)

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-58 : Location Logement – 12 rue du Gal Leclerc –Singrist (rez de chaussée)
--

Point 4

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Il est porté à la connaissance du Conseil qu'il y a une opportunité de louer le logement situé au 12 rue du Gal Leclerc à Singrist (rez de chaussée). Il appartient au conseil d'autoriser cette location et d'en définir les modalités

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de Mme LORENTZ et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de louer à Monsieur ZAHNBRECHER Stéphane, actuellement domicilié 2 rue du 21 Novembre SINGRIST 67440 SOMMERAU :

- le logement situé au 12 rue du Gal Leclerc SINGRIST (rez de chaussée) pour un loyer mensuel (hors charges) de 407,50 € (quatre cent sept euros et cinquante centimes) payable par termes mensuels, à l'avance au 1er jour du mois.
Ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers – révision au 1^{er} janvier sur la base du dernier indice connu.
- l'abri de jardin situé à l'arrière du 12 rue du Gal Leclerc SINGRIST pour un loyer mensuel de 38 € (trente huit euros) payable par termes mensuels, à l'avance au 1er jour du mois.
Ce loyer est fixe.

Une avance sur charges mensuelles de 100 € (cent euros) sera demandée en supplément (cette avance concerne l'eau, l'assainissement, l'électricité des parties communes et le chauffage).

Le bail prendra effet au plus tôt le 1^{er} octobre 2018, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction de trois en trois ans.

Une caution représentant UN mois de loyer du logement sera exigée.

Le locataire devra également fournir une caution solidaire.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette location et notamment le contrat de bail à intervenir, sur les bases précitées.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-59 : Inventaire communal – Etat de l'actif – Création et intégration de parcelle
--

DCM 2018-59.1 : Rue de la Ceinture à Allenwiller

*Point 5.1.**Rapporteur : Roger MULLER*

Par procès verbal d'arpentage en date du 09/06/2017 enregistré au Livre Foncier de Saverne le 11/09/2017 il a été créé une parcelle communale, issue du domaine public « Rue de la Ceinture Allenwiller », à savoir la parcelle section 2 N°243/035 d'une surface de 0,40 are.

Afin d'intégrer cette parcelle à l'actif de la commune et de la faire figurer à l'inventaire, le conseil est appelé à délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'intégrer la parcelle suivante dans l'actif de la commune :

N°Préfixe	N°Section	N°Parcelle	Contenance	Valeur	Compte	N°Inventaire
004	2	243/035	0,40 are	3010 €	2111	090 2111-2-/035

Le Maire et le comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de passer les écritures d'intégration.

*Pour : unanimité**Contre :**Abstention :*

DCM 2018-59.2 : Sentier dit Kellgasse à Allenwiller
--

*Point 5.2.**Rapporteur : Roger MULLER*

Par procès verbal d'arpentage en date du 13/06/2017 enregistré au Service du cadastre le 11/08/2017 il a été créé une parcelle communale, issue du domaine public « Sentier dit Kellgasse », à savoir la parcelle 309/79 d'une surface de 1,08 ares.

Afin d'intégrer cette parcelle à l'actif de la commune et de la faire figurer à l'inventaire, le conseil est appelé à délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'intégrer la parcelle suivante dans l'actif de la commune :

N°Préfixe	N°Section	N°Parcelle	Contenance	Valeur	Compte	N°Inventaire
004	1	309/79	1,08 ares	4505 €	2111	090 2111-1- /79

Le Maire et le comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de passer les écritures d'intégration.

*Pour : unanimité**Contre :**Abstention :*

DCM 2018-60 : Acquisition Terrains

DCM 2018-60.1 : Parcelles à Singrist (Lotissement Le Vallon)

Point 6.1.

Rapporteur : Roger MULLER

La Sarl K-C et P a procédé à l'aménagement d'un lotissement à Singrist dénommé « le Vallon de Singrist » (Permis d'aménager PA 067 469 10 C0001). Il y a lieu maintenant de procéder à la rétrocession à la commune des équipements et des terrains communs du lotissement (voirie et espaces verts). Les terrains concernés sont matérialisés sur le plan ci-dessous, pour une surface totale de 34 ares et 13ca :



Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées :

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469) – lieu dit Badersgarten

- Section AA N°339 d'une superficie de 377 m²
- Section AA N°338 d'une superficie de 898 m²
- Section AA N°343 d'une superficie de 30 m²
- Section AA N°344 d'une superficie de 30 m²
- Section AA N°346 d'une superficie de 979 m²
- Section AA N°347 d'une superficie de 48 m²
- Section AA N°353 d'une superficie de 802 m²
- Section AA N°374 d'une superficie de 35 m²
- Section AA N°375 d'une superficie de 75 m²
- Section AA N°376 d'une superficie de 18 m²
- Section AA N°386 d'une superficie de 10 m²
- Section AA N°388 d'une superficie de 1 m²
- Section AA N°390 d'une superficie de 1 m²
- Section AA N°392 d'une superficie de 1 m²
- Section AA N°394 d'une superficie de 2 m²
- Section AA N°395 d'une superficie de 79 m²

Section AA N°396 d'une superficie de 2 m2
 Section AA N°398 d'une superficie de 2 m2
 Section AA N°400 d'une superficie de 1 m2
 Section AA N°402 d'une superficie de 1 m2
 Section AA N°404 d'une superficie de 2 m2
 Section AA N°406 d'une superficie de 1 m2
 Section AA N°407 d'une superficie de 18 m2

Appartenant à la SARL K-C et P
 Au prix de 1 € (1 euro) la totalité des parcelles

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-60.2 : Parcelle à Allenwiller

Point 6.2.

Rapporteur : Roger MULLER

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'une parcelle boisée située à Allenwiller Section B N°409 d'une surface de 16,47 ares attenante aux parcelles communales 410 et 1343 (chaufferie).
 Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir la parcelle boisée cadastrée :

Commune de Sommerau -Ban d'Allenwiller (004)
 Section B N°409 d'une superficie de 16,47 ares
 Appartenant Monsieur Olivier JACOB de Monswiller
 Au prix de 2189,38 (deux mille cent quatre vingt neuf euros et trente huit centimes)
 A savoir :

16,47 ares * 54 euros = 889,38 euros et 1300 euros au titre de l'indemnisation des sapins

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir ou autorise le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-61 : Echange terrains – Consorts MULLER

Point 7

Rapporteur : Roger MULLER

La commune a l'opportunité de procéder à un échange de terrains à savoir

Propriété de la commune - Ban d'Allenwiller
Section 1 Parcelle 309/79 d'une surface de 1.08 ares N° Inventaire : 090 2111-1-/79

Contre

Propriétés des Consorts MULLER née DROUAN Paulette, MULLER Jérôme et MULLER Grégory

Ban d'Allenwiller

Section B Parcelle 597 d'une surface de 13,54 ares
Section B Parcelle 522 d'une surface de 13,40 ares
Section B Parcelle 472 d'une surface de 6.18 ares
Section B Parcelle 829 d'une surface de 7,61 ares
Section B Parcelle 831 d'une surface de 7.14 ares
Section B Parcelle 745 d'une surface de 19,40 ares

L'échange interviendra sans soulte (valeur des deux échanges 5000 Euros). Les frais d'acte notarié, le cas échéant, seront à la charge de la commune.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'échange proposé
- Dit que cet échange interviendra sans soulte
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir
- Dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-62 : Forêt communale – Section Salenthal – Approbation du plan d'aménagement forestier
--

Point 8

Rapporteur : Franck HUFSCMITT

Le plan d'aménagement forestier de la forêt Section Salenthal arrive à échéance. Le nouveau plan a été présenté par les représentants de l'ONF au conseil communal de Salenthal : ont été notamment rappelés les modes de gestion sylvicoles antérieurs, les problèmes rencontrés ainsi que les solutions à retenir.

Le traitement régulier sera appliqué à toute la forêt dans le souci de perdurer la démarche de gestion mise en œuvre lors de la précédente période d'aménagement. La forêt (superficie de 19,39 ha) comportera 3 groupes : Amélioration, Régénération et Jeunesse. La gestion sylvicole mise en œuvre intégrera les notions de biodiversité courante comme le maintien des arbres morts ou à cavités, le mélange des essences, le respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau ainsi que le maintien de lisières forestières diversifiées.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. HUFSCMITT Franck, Maire délégué de Salenthal,
 Sur avis du Conseil Communal de Salenthal,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan d'aménagement de la forêt Section Salenthal établi par l'ONF pour la période 2019/2038.
 M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-63 : Marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre d'une réflexion d'ensemble à l'échelle du village de Salenthal (commune déléguée) – Attribution

Point 9

Rapporteur : Franck HUFSCMITT

La procédure publique de mise en concurrence pour le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de réflexions d'ensemble à l'échelle du village de Salenthal est arrivée à son terme.

Il est rappelé que cette étude portera sur un projet complet d'aménagement de la commune déléguée de Salenthal avec une requalification d'espaces publics, le développement de l'habitat et des services vers les habitants tout en s'inscrivant dans une démarche participative. Le renouvellement urbain sera privilégié par les créations d'une parcours résidentiel pour les habitants, la création de connexions douces et d'espaces publics, tout en initiant des pratiques innovantes en matière de constructions.

Les offres (après négociation) des bureaux d'études candidats retenus ont été analysées par l'ATIP (Assistant à Maître d'œuvre) et le Maître d'Ouvrage. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 septembre 2018 à 19H30 pour se prononcer sur l'attribution du marché, suite à cette analyse.

Le dossier est soumis au Conseil Municipal pour validation définitive.

Décision du Conseil Municipal

Vu la consultation pour le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de réflexions d'ensemble à l'échelle du village de Salenthal

Vu l'analyse des offres établie par l'AMO et le rapport de présentation

Vu les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 septembre 2018

Le Conseil Municipal :

- ENTERINE les choix faits par la Commission d'Appel d'Offres
- DECIDE d'attribuer le marché comme suit :

Candidat retenu : Gpt d'entreprises : **Studiolada – Digitale paysage – Climax – OTE**

Montant du Marché : **148 480 € HT**

(sous réserve d'affermissement des tranches conditionnelles) répartis comme suit :

- Tranche ferme : 62 060 € HT
- Tranches conditionnelles : 86 420 € HT

Tranches conditionnelles :

1-	Pg 1 : Réaménagement du cœur de village – mission B	27 260 € HT
2-	Pg 2 : Etude extension village – mission E	30 740 € HT
3-	Pg 2 : Etude extension village – mission F	7 540 € HT
4-	Pg 2 : Etude extension village – mission G	8 700 € HT
5-	Pg3 A : Projets intergénérat....création logements – mission C	12 180 € HT

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération – les crédits seront prévus aux budgets primitifs 2018 et suivants (opération 406001 Projet Global d'Aménagement)
- SOLLICITE toutes les subventions spécifiques susceptibles d'être obtenues
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives aux subventions.

Pour : 34
 Contre : 0
 Abstention : 1 Stéphane GUNTHNER

DCM 2018-64 : Investissements 2018 – Service Technique – achat matériel désherbage

Point 10

Rapporteur : Roger MULLER

Vu les devis sollicités et obtenus, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide l'achat d'un desherbeur mécanique pour le service technique
- Accepte le devis de la Sté RUFFENACH de Mommenheim pour un montant de 18 100,- € HT soit 21 720,- € TTC, pour :
 - Porte outil professionnel de desherbage Agria
 - Brosse métallique
 - desherbeur de surfaces stabilisées
- sollicite toutes les subventions susceptibles d'être obtenues
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2018 (opération 404101 Service Technique)
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette délibération tant en dépenses qu'en recettes.

Pour : 34
 Contre : 0
 Abstention : 1 Bruno LORENTZ

DCM 2018-65 : Budget Primitif 2018 – Décision modificative

Point 11

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,
 Afin de permettre un réajustement des crédits prévisionnels du BP 2018,

le Conseil Municipal prend la décision budgétaire modificative suivante :

Budget Primitif 2018 – Section de fonctionnement

Article	libellé	dépenses	recettes
022	dépenses imprévues	-2442	
60611	eau et assainissement	3000	
60622	carburant	8500	
60623	alimentation	1000	
60632	fourn pt équipement	8000	
60633	fourn de voirie	8500	
6226	honoraires	2000	
6288	autres services extérieurs	1000	
657361	Caisses des écoles	-3500	
	virement à la section		
023	d'investissement	1030	
777/042	quote part des subv transférées		1030
7489	versement sur attribution	8600	
739223	versement FPIC	2442	
70323	red occup domaine public		3000
	personnel facturé au GFP de		
70846	rattachement		15100
70878	remb frais par d'autres redevables		8000
73211	attribution de compensation		11000
	Total	38130	38130

Budget Primitif 2018 – Section d'investissement

CREDITS A OUVRIR

Opération	Article	Montant
	021 Virement de la section de fonctionnement	1 030,00
OPNI	139141-040	1 030,00
202001 Allenwiller Salle Plurifonctionnelle	2313 Constructions	60 000,00
406001 Salenthal PGA	2031 Frais d'études	20 000,00
206003 Allenwiller Parking	2312 Agencements et aménagements de terrains	40 000,00
208001 Allenwiller réseaux vers salle	2313 Constructions	5 000,00
206008 Allenwiller Cloture video et surveillance de sites	2188 Autres immobilisations corporelles	3 000,00
100801 Eclairage public	21534 Réseaux d'électrification	10 000,00
402001 Salenthal Salle polyvalente	2313 Constructions	10 000,00
302601 Birkenwald autres bâtiments communaux	21318 Autres bâtiments publics	5 000,00
104101 Service Technique	21578 Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00
206005 Allenwiller Aménagement paysager	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	3 000,00
	Total	171 000,00

CREDITS A REDUIRE

Opération	Article	Montant
402601 Salenthal Autres bâtiments communaux	21318 Autres bâtiments publics	10 000,00
109001 Ecole Intercommunale de la Sommerau	21312 Bâtiments scolaires	15 000,00
306002 Birkenwald Sécurité incendie	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00
100701 Achat de terrain	2118 Autres terrains	11 000,00
502001 Singrist Salle des fêtes et parking	2041512 GFP de ratt. - Bâtiments et installations	100 000,00
106003 Opération de sécurité	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000,00
107001 PLU	202 Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	20 000,00
	Total	171 000,00

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-66 : Cimetière - Fixation des tarifs – Mise à jour

Point 12

Rapporteur : Roger MULLER

Sur proposition de M. le Maire et compte tenu de la nécessité d'harmoniser les tarifs des quatre cimetières communaux, il est proposé de réunir, au préalable, la commission « Cimetière » qui présentera des propositions lors d'un prochain conseil.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-67 : Salles – Tarifs des locations – Mise à jour

Point 13

Rapporteur : Roger MULLER

Sur proposition de M. le Maire et compte tenu de la nécessité d'harmoniser et de mettre à jour les différents tarifs de location des salles, il est proposé de réunir, au préalable, les responsables des locations qui présenteront des propositions lors d'un prochain conseil.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-68 : Urbanisme – Informations

Point 14

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques

Déclarations préalables :

- ☑ M. Martin HEIM – pour la construction d'un abri de jardin : structure métallique ; couverture bordeaux-marron (tôle) ; fermeture sur un côté – 8 Rue de Singrist – Section A parcelles 1021 et 1023 – DP 067 004 18 R0024 – Accord le 20/07/2018
- ☑ Mme Brigitte BASSI – pour le remplacement de la clôture en bois existante par une clôture en panneaux grillagés rigide – 19 Rue de la Forêt – Section C parcelle 156 – DP 067 004 18 R0025 – Accord le 08/08/2018
- ☑ SCI des Fontaines - pour la peinture de la façade donnant sur la route (en couleur rouge) ; remplacement des fenêtres ; enlèvement du crépis pour laisser les pierres apparentes – 43 Rue Principale – Section 2 parcelle 33 – DP 067 004 18 R0027 – Accord le 30/07/2018
- ☑ SCI des Fontaines - pour la peinture de la façade en couleur rouge et soubassement gris - 43 Rue Principale – Section 2 parcelle 33 – DP 067 004 18 I0003 – Accord le 12/09/2018
- ☑ M. Pierrot REGEL - pour l'ouverture d'une double porte de garage en couleur gris ; changement de la porte existante en métal par une porte en pvc blanc ; réfection du toit à l'identique – 44 Rue Principale – Section 2 parcelle 46 – DP 067 004 18 R0034 – Accord le 22/08/2018
- ☑ M. Éric OTTERMANN - pour la construction d'un abri à pâture en bois – Lieudit Steingrube – Section A parcelle 245 – DP 067 004 18 R0036 – Accord le 21/09/2018

Certificats d'urbanisme :

- ☑ SCP CRIQUI-MARX-LEYENBERGER-BRAUN-LEYENBERGER – Certificat d'urbanisme d'information – pour 69 Rue Principale – Section 2 Parcelle 21 – CU 067 004 18 R0022 – réponse le 29/08/2018
- ☑ Maître Martin BERNHART – Certificat d'urbanisme d'information – pour la Rue de la Ceinture – Section 1 Parcelle 115 – CU 067 004 18 R0023 – réponse le 05/09/2018
- ☑ Maître Martin BERNHART – Certificat d'urbanisme d'information – pour Rue de la Ceinture – Section 1 Parcelle 113 – CU 067 004 18 R0024 – réponse le 03/09/2018
- ☑ Mme Madeleine SCHLOEGEL – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 7 Rue de Birkenwald – Section 2 Parcelle 6 – CU 067 004 18 R0026 – réponse le 05/09/2018

Commune-déléguée de Birkenwald

Rapporteur : GROSS Gérard

Déclarations préalables :

- ☑ M. Eugène KOEPF - pour une division des parcelles en vue de construire – Chemin de l'Etang - Section 3 parcelles 219, 220 et 221 – DP 067 004 18 R0032 – Accord le 14/08/2018
- ☑ M. Guy MARTIN – pour l'extension et la rehausse d'une terrasse existante et la mise en place d'un garde corps en bois – 9 Rue du Gal Leclerc – Section 1 parcelle 128 – DP 067 004 18 R0031 – Accord le 22/08/2018
- ☑ M. Jean BRAUN – pour la création d'une véranda – Chemin de l'Etang – Section 3 parcelle 283 – DP 067 004 18 R0035 – Accord le 28/08/2018
- ☑ M. David DUBOUCHET – pour la construction d'un garage – 4 A Rue du Gal Leclerc – Section 1 parcelles 288 et 290 – DP 067 004 18 R0026 – Accord le 28/08/2018

Commune-déléguée de Salenthal*Rapporteur : Franck HUFSCMITT*Déclaration préalable :

- M. Maurice HAFFNER – pour la peinture et le ravalement de façade – 13 Rue Principale – Section 1 parcelle 328 – DP 067 004 18 R0028 – Accord le 11/07/2018

Commune-déléguée de Singrist*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*Déclarations préalables :

- M. Yves LAPP – pour la construction d'un abri de jardin sur un terrain indépendant de la résidence – Rue des Champs – Section AH parcelle 41 – DP 067 004 18 R0029 – Accord le 07/08/2018
- Mme Sarah SCHLACHTER – pour la création d'une pergola sur terrasse existante – 4 Rue des Jardins – Section AE parcelles 64, 66, 68 et 70 – DP 067 004 18 R0030 – Accord le 14/08/2018
- M. Arnaud MUNCH – pour la création d'un conduit de cheminée en inox (poêle à granules) – 1 Rue des Champs – Section AH parcelle 45 – DP 067 004 18 R0033 – Accord le 22/08/2018

Certificats d'urbanisme :

- SCP CRIQUI-MARX-LEYENBERGER – pour le 2 Impasse des Hussards – Section AD Parcelle 38 – CU 067 004 18 R0019 – réponse le 07/08/2018
- Maître Martin BERNHART – pour le 17 Rue des Champs – Section AH Parcelle 89/63 – CU 067 004 18 R0020 – réponse le 14/08/2018
- SCP CRIQUI-MARX-LEYENBERGER – pour le 7 B Rue de Reutenbourg – Section AB Parcelles 136 et 151 – CU 067 004 18 R0021 – réponse le 22/08/2018

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

*Pour :unanimité**Contre :**Abstention :***DCM 2018-69 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire***Point 15*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
12/07/2018	2018-11	2 Impasse des Hussards SINGRIST Section AD n° 38 – Consorts MERG	Pas de préemption
20/07/2018	2018-12	17 Rue des Champs SINGRIST Section AH n° 89/63 – M. et Mme Clément IMBS	Pas de préemption
02/08/2018	2018-13	69 Rue Principale ALLENWILLER Section 2 n° 21 Famille JAEGER	Pas de préemption
27/08/2018	2018-14	Lieudit Am Huebel Section 3 n° 2019 et 220 M. Eugène KOEPF et Mme Bernardine née NUSSBAUM	Pas de préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Décor Noël et support sur les candélabres de Singrist (7 pièces)	CITY LUM	3675,-
Prise Christmas sur les candélabres de Singrist (7 pièces)	CITY LUM	838,04
Marché Salle Salenthal – Lot03 - menuiseries PVC – Utilisation vitrage feuilleté retardataire d’effraction	Fenêtres Laurent	299,97
Marché Salle Salenthal – Lot07 – plâtrerie Cloisons sèches faux plafonds – Habillage CF (cuisine) suite demande bureau de contrôle	ALVENTI	2194,50
Marché Salle Salenthal – Lot07 – plâtrerie Cloisons sèches faux plafonds – Habillage et isolation du SAS d’entrée	ALVENTI	1156,70
Marché Salle Salenthal – Lot11 – revêtement de sols – autre type de revêtement plus rigide et sans joint	ESPACE DECOR	665,54
Marché Salle Salenthal – Lot12 – cuisine collective – lave verre, poste de lavage et de désinfection et arrière de bar 4 portes	MEA	6188,-
Marché Salle Salenthal – Lot08 – carrelage Faïence – micro chape en sus dans le sas d’entrée et remplissage d’une rigole	DIPOL	334,25
Meubles de rangement assiettes et verres (6 pièces) Salle plurifonctionnelle Allenwiller	Menuiserie METTLING	8145,-

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

M. Jean-Jacques SCHNEIDER quitte la séance.

DCM 2018-70 : Acceptation Chèque de participation de l'Association socio Culturelle d'Allenwiller (ASCA) pour la construction de la salle plurifonctionnelle d'Allenwiller

Point 16

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte un chèque d'un montant de 80 000 € de la part de l'Association Socio Culturelle d'Allenwiller (ASCA) au titre d'une participation pour la construction de la salle plurifonctionnelle d'Allenwiller. M. le Maire est autorisé à émettre le Titre de recette correspondant (investissement – opération 202001 – Allenwiller Salle plurifonctionnelle)

Le Conseil remercie l'association pour ce versement.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

M. Jean-Jacques SCHNEIDER revient en séance.

DCM 2018-71 : Informations diverses

Point 17

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'ayant été posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45

Les secrétaires de séance
LACROIX Sandra



KALCK Pascale



